



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Cinquante-troisième session

(en ligne)

4-8 juillet et 13 juillet 2022

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA GESTION DES COMPOSÉS NON ÉTAYÉS NE PRÉSENTANT PAS DE RISQUE POUR LA SANTÉ PUBLIQUE POUR UN EXAMEN PÉRIODIQUE

(Préparé par le groupe de travail électronique présidé par le Chili
et coprésidés par l'Australie, l'Inde et le Kenya)

Les membres et observateurs du Codex qui souhaitent soumettre des observations sur la proposition figurant à l'Annexe I du présent document doivent le faire en suivant les instructions de la lettre circulaire CL 2022/39-PR disponible sur la page web du Codex.¹

CONTEXTE

CCPR50 (2018)

1. Lors du CCPR50, lors de l'examen de l'établissement des listes de pesticides du Codex et des listes de priorités pour l'évaluation par les Réunions conjointes FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR), le président du Groupe de travail électronique (GTE) sur les priorités (Australie) a signalé que plusieurs composés non étayés étaient inscrits dans la liste pour des réévaluations périodiques.
2. Dans le contexte du processus de priorisation du CCPR, un composé non étayé est un pesticide qui doit être réévalué et pour lequel ni le fabricant ni le pays membre ne se sont engagés à soumettre les données requises pour l'évaluation par la JMPR. Les composés non étayés sont identifiés dans les tableaux de priorisation 2A et 2B².

Tableau 2A: Calendriers et listes de priorités des examens périodiques (pesticides prévus pour un examen périodique)

Tableau 2B : Liste d'examen périodique (pesticides dont la dernière évaluation remonte à 15 ans ou plus, mais qui ne sont pas encore programmés ou inscrits pour un examen périodique)
3. Le CCPR50 a noté deux situations clés qui se sont présentées lors de l'examen périodique :
 - (i) composés non étayés sans problèmes de santé publique et
 - (ii) composés non étayés présentant des problèmes de santé publique
4. Plusieurs membres ont indiqué qu'il était nécessaire de préparer un document de travail afin d'envisager des stratégies pour la gestion des composés non étayés dont l'examen périodique est prévu par la JMPR.

¹ Page web du Codex/Lettres circulaires : <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/en/>. Page web du Codex/CCCF/Lettres circulaires :

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/en/?committee=CCPR>

² Voir CX/PR 22/53/15 (Tableaux 2A et 2B et autres tableaux fournissant un registre de tous les examens périodiques (passés, présents et futurs) et des registres des combinaisons de produits chimiques pour lesquelles les BPA spécifiques ne sont plus soutenues).

5. Le CCPR50 a donc convenu que ce travail serait effectué dans le cadre du GTE sur les priorités, présidé par l'Australie et co-présidé par le Canada, le Chili et le Kenya, et a été chargé de présenter un document de travail sur la gestion des composés non étayés prévus pour un examen périodique, pour examen par le CCPR51.³

CCPR51 (2019)

6. Le CCPR51 a examiné le document de travail⁴ qui présente des propositions sur la manière de gérer les composés non étayés (avec ou sans problèmes de santé publique) énumérés dans les tableaux 2A et 2B.
7. Le CCPR51 a noté que la principale préoccupation concernait la gestion des composés non étayés ne présentant aucun risque pour la santé publique et a axé ses débats sur les options de gestion prévues pour ces composés. Le CCPR a noté la préférence des délégations pour l'option 2, en particulier l'option 2b ou l'option 3. Un extrait des options présentées au CCPR50 est reproduit à l'annexe III pour information. Les détails complets de ces options se trouvent dans le document de travail⁵ présenté au CCPR51.
8. Le CCPR51 a noté qu'il était difficile de parvenir à un consensus sur les options de gestion compte tenu de la complexité de la question et a décidé d'évaluer les options 2 (en particulier 2b) et 3 afin de déterminer une marche à suivre appropriée, adaptée à ceux qui soutiennent l'une ou l'autre de ces options.
9. Le CCPR51 a donc convenu d'établir un GTE sur les composés non étayés sans préoccupation pour la santé publique dont l'examen périodique est prévu, présidé par le Chili et co-présidé par l'Australie, l'Inde et le Kenya, pour :⁶

- (i) Examinez les circonstances qui conduisent à des composés non étayés et les obstacles qui empêchent de fournir un soutien.
- (ii) Explorer les options pour un support de données efficace.
- (iii) Explorer les avantages et les défis qui découlent des options 2b et 3 telles que recommandées par le CCPR51 :

Option 2b - Seules les CXL pour lesquelles il existe des enregistrements répertoriés dans la base de données nationale d'enregistrement (BDNI) seront conservés.

Option 3 - Les membres et observateurs du Codex disposent de 4 ans pour remplir les exigences en matière de données afin de maintenir les CXL. (c'est-à-dire la règle des 4 ans). Si les membres ou observateurs ne sont pas en mesure de répondre aux exigences en matière de données, toutes les CXL doivent être révoquées, et

- (iv) Présenter une proposition pour examen par le CCPR52 sur la base des considérations ci-dessus.

10. Le GTE a été rejoint par plusieurs pays membres, des organisations observatrices et une organisation membre.
11. Les participants au GTE ont été invités à commenter les mandats (i), (ii) et (iii) et à proposer des approches pour les options 2(b) et 3, le cas échéant.
12. La reprogrammation du CCPR52 de 2020 à 2021 en raison de la pandémie de COVID19, a permis plusieurs séries de commentaires au sein du GTE et la mise à jour/révision du document de travail avant le CCPR52. En définitive, le document de travail présenté au CCPR52 comprenait les documents CX/PR 21/52/17-Rev.1 et CX/PR 21/52/17-Add.1. Ce dernier enregistrait les réponses des membres et des observateurs à la lettre circulaire CL 2021/44-PR.

CCPR52 (2021)

13. Lors du CCPR52, les membres ont exprimé des points de vue divergents⁷ en faveur des options 2b et 3. Comme le Comité n'est pas parvenu à un consensus sur aucune des propositions d'options, il a convenu de rétablir le GTE présidé par le Chili et coprésidé par l'Australie, l'Inde et le Kenya avec le mandat suivant :
- (i) Poursuivre l'élaboration d'une proposition de gestion pour les composés non étayés ne présentant pas de risque pour la santé publique et dont l'examen périodique est prévu selon les options 2b et 3 :
 - a) Option 2b - Seules les CXL pour lesquelles il existe des enregistrements répertoriés dans la base de données nationale d'enregistrement (BDNI) seront retenus et, dans ce

³ REP18/PR50, par. 147-151 & 153

⁴ CX/PR 19/51/17

⁵ CX/PR 19/51/17

⁶ REP19/PR51, par. 207-215

⁷ REP21/PR52, paragraphes 228-235

cas, exposer les modifications requises dans les principes d'analyse des risques appliqués par le CCPR pour mettre en œuvre cette option, et

- b) Option 3 - Les membres et observateurs du Codex disposent de 4 ans pour répondre aux exigences en matière de données afin de maintenir les CXL (c'est-à-dire la règle des 4 ans). Si les membres ou observateurs ne sont pas en mesure de répondre aux exigences en matière de données, toutes les CXL doivent être révoquées.
- (ii) La proposition doit prendre en considération le document de travail présenté dans le document CX/PR 21/52/17, Annexe I, ainsi que les commentaires écrits soumis et ceux faits pendant la session plénière.
- (iii) Poursuivre l'élaboration des recommandations formulées dans le cadre du mandat (ii) de l'Annexe I du document CX/PR 21/52/17 - explorer les options pour un soutien efficace des données qui pourraient être abordées par le Codex, la FAO/OMS, la JMPR, les gouvernements et l'industrie afin d'aider davantage les pays à mettre en œuvre l'une ou l'autre option.
- (iv) Sur la base des considérations ci-dessus, le GTE a été chargé de présenter une proposition de gestion pour examen par le CCPR53.

PROCESSUS DE TRAVAIL

- 14. Le GTE a été rejoint par plusieurs pays membres, des organisations observatrices et une Organisation membre. La liste des participants figure à l'annexe II.
- 15. Le GTE a préparé deux ébauches pour les commentaires au sein du GTE. Le document initial a été élaboré par le Chili, l'Australie, l'Inde et le Kenya, avec les observations suivantes pour les membres du GTE :
 - a. La proposition révisée est basée sur l'échange d'opinions qui a eu lieu avant et pendant le CCPR52, où il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur l'une des deux options proposées.
 - b. Afin d'avancer dans cette initiative, les co-présidents ont proposé de laisser de côté la discussion des options 2b et 3 et de se concentrer sur la proposition d'alternatives de gestion basées sur la procédure actuelle, qui permettent, dans certains cas justifiés, d'explorer les possibilités de collaboration pour maintenir certaines CXL.
 - c. La proposition envisage la création d'un *GTE sur les composés non étayés* dont le rôle est mentionné dans la proposition de gestion et qui travaillera en coordination avec le GTE sur les priorités.
 - d. La proposition souligne que le membre concerné par la révocation éventuelle des CXL doit fournir des informations pour justifier les efforts de collaboration pour la génération de données.
 - e. L'approche proposée est cohérente avec la pratique actuelle mais introduit des mesures supplémentaires pour améliorer la présentation des informations sur les composés et les CXL qui risquent d'être révoqués.
 - f. Les mesures supplémentaires peuvent également contribuer à générer ou à collecter les données nécessaires au maintien des CXL, telles que les activités de renforcement des capacités des membres du Codex pour satisfaire aux exigences de l'évaluation de la JMPR.
- 16. Lors du premier tour du GTE, des commentaires ont été reçus du Chili, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, et lors du second tour, du Chili, de l'Allemagne, de la Thaïlande et des États-Unis.

RECOMMANDATIONS

- 17. Le CCPR est invité à examiner la proposition de gestion des composés non étayés ne présentant pas de risque pour la santé publique dont l'examen périodique est prévu, telle que présentée à la section 1 de l'annexe I.
- 18. Si le CCPR approuve la proposition révisée, envisager la création d'un GTE chargé d'affiner la proposition de gestion du travail en vue de son examen par le CCPR54 (2023).
- 19. Le CCPR est également invité à examiner les différentes options en matière de soutien aux données qui pourraient être abordées par le Codex, la FAO/OMS, la JMPR, les gouvernements et l'industrie afin d'aider davantage les pays à mettre en œuvre l'approche de gestion proposée telle que présentée à la section 2 de l'Annexe I.

ANNEXE I**PROPOSITION DE GESTION DES COMPOSÉS NON ÉTAYÉS
SANS PRÉOCCUPATION POUR LA SANTÉ PUBLIQUE PRÉVUE POUR UN EXAMEN PÉRIODIQUE****(Pour observations)****SECTION 1. GESTION DES COMPOSÉS NON ÉTAYÉS NE PRÉSENTANT PAS DE RISQUE POUR LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE RÉÉVALUATION PÉRIODIQUE**

1. Les composés non étayés sans problèmes de santé publique (PHC) devant faire l'objet d'un examen périodique seront gérés conformément aux procédures d'examen périodique décrites dans le Manuel des procédures du Codex.
2. Lors de chaque session, le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) envisagera la création d'un groupe de travail électronique (GTE) pour les composés non étayés.
3. Conformément à la pratique actuelle, le président du GTE sur les priorités continuera à fournir les informations suivantes concernant les composés énumérés dans les tableaux 2A, 2B et 3 distribués aux membres et aux observateurs chaque année :
 - i. Statut des préoccupations sanitaires, actuellement présenté dans l'onglet « Tableau 2B PHC seulement » de la feuille de calcul « Scheduling and Priority Lists of Pesticides for Evaluation by the JMPR ».
 - ii. Situation d'appui des composés et de leurs CXL respectifs
 - iii. Enregistrement et détails des évaluations périodiques précédentes (Tableau 3)
4. Il convient de noter que le CCPR a convenu que les exigences en matière de données pour une réévaluation par la JMPR d'un composé non soutenu sans problème de santé publique ne seront pas réduites par rapport à celles requises pour tout autre composé.
5. Dès qu'un composé est placé dans le tableau 2B (liste de révision périodique : composés listés sous la règle des 15 ans mais pas encore programmés ou listés), les membres du Codex doivent examiner de près les composés pour voir lesquels sont soutenus et lesquels ne le sont pas.
6. Les États membres qui constatent que les limites maximales de résidus (CXL) du Codex pour un composé ne sont pas étayées et que le pays lui-même n'est pas en mesure de produire les données, doivent faire part de cette préoccupation au président du GTE sur les composés non étayés en réponse à la lettre circulaire que le président du GTE sur les questions prioritaires envoie en septembre de chaque année et qui comprend, entre autres, les tableaux 2A et 2B.
7. Dans cette communication, l'État membre doit fournir des informations détaillées sur les CXL qu'il souhaite soutenir, ainsi que des informations sur le statut du registre national, la surface (ha) de la culture traitée avec le pesticide, des données sur le commerce international ou d'autres éléments qui justifient les efforts déployés pour générer des données.
8. Le président du GTE sur les composés non étayés doit rechercher la disponibilité de données toxicologiques et/ou de résidus pertinentes générées après la dernière évaluation des réunions conjointes FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR). Si nécessaire, le président doit engager la JMPR dans ce processus, par l'intermédiaire des cosecrétaires de la JMPR. L'engagement de la JMPR à ce stade précoce de la procédure est essentiel, à la fois pour éviter que le dossier à préparer soit jugé incomplet, et pour éviter la répétition inutile d'études.
9. Le président du GTE sur les composés non étayés rapportera à la plénière du CCPR la liste des pesticides et des CXL pour lesquels certains États membres ont exprimé leur inquiétude quant à la révocation possible des CXL en raison de l'absence d'étayage, une qualification de l'existence d'une justification raisonnable pour avancer dans la recherche d'éventuels étayages ainsi que les études qui devraient être présentées conformément à la JMPR.
10. Les opportunités doivent être discutées par un groupe de parties prenantes comprenant notamment les membres ayant évalué la substance active et/ou les utilisations autorisées et les membres et observateurs ayant un intérêt à maintenir la substance dans le système du Codex.
11. Pour les composés pour lesquels un soutien est obtenu, le(s) membre(s) doit(vent) informer le président du GTE sur les priorités et le président du GTE sur les composés non étayés si tous les CXL ou certains d'entre eux seront soutenus et doit(vent) spécifier chaque CXL soutenu et non soutenu et le calendrier de fourniture des données pertinentes à la JMPR.

Pas de soutien pour les combinaisons composé/CXL

12. Pour les substances pour lesquelles le soutien d'une ou plusieurs CXL pour une substance non soutenue est annoncé et le soutien peut être réalisé comme décrit précédemment, les CXL restantes non soutenues seront révoquées après le renouvellement du composé.
13. Pour les composés et leurs CXL pour lesquels aucun appui n'a été obtenu conformément aux points 5 à 9, le CCPR devrait, à sa prochaine session, demander à nouveau un appui. Si aucun appui n'est obtenu, le retrait des CXL devrait être approuvé lors de la réunion suivante du CCPR.

Activités de renforcement des capacités des membres du Codex afin de satisfaire aux exigences des évaluations de la JMPR.

14. Fournir des activités de renforcement des capacités afin de promouvoir l'amélioration des ressources humaines pour les membres du Codex qui ont des difficultés à réaliser les études techniques nécessaires. Il s'agirait notamment d'un soutien technique permettant de répondre aux exigences des études et de respecter les procédures officielles de soumission des données. Idéalement, ces activités pourraient être dirigées vers des experts de différents secteurs au sein du gouvernement et/ou des instituts de recherche. Quelques activités proposées pour réaliser le renforcement des capacités sur:
 - i. Essais sur le terrain (résidus)
 - ii. Études toxicologiques
 - iii. Soumission des données dans le cadre des procédures de révision périodique

SECTION 2. OPTIONS POUR UN SOUTIEN EFFICACE DES DONNÉES QUI POURRAIENT ÊTRE ABORDÉES PAR LE CODEX, LA FAO/OMS, LE JMPR, LES GOUVERNEMENTS ET L'INDUSTRIE POUR AIDER DAVANTAGE LES PAYS À METTRE EN ŒUVRE L'APPROCHE DE GESTION PROPOSÉE

15. Il est généralement admis que les membres et observateurs du Codex participant au CCPR peuvent collaborer efficacement avec d'autres membres qui n'ont actuellement pas la capacité de soutenir de manière indépendante des utilisations/composés importants pour leurs systèmes de production.
16. Cependant, des efforts plus importants sont nécessaires pour clarifier le travail tel que décrit dans les paragraphes 5 à 9, à savoir : définir l'étendue du problème en ce qui concerne le nombre de limites maximales de résidus (LMR), identifier les membres et les observateurs qui s'intéressent à des composés spécifiques, et décrire les données nécessaires à la JMPR pour effectuer l'examen périodique.
17. Pour mener à bien ce qui précède, il est essentiel de hiérarchiser les différents cas afin de s'assurer que la collaboration peut être menée efficacement.
18. Les informations sur le système du Codex et le processus de révision périodique de la JMPR, la génération du paquet de données requis et le dossier d'accompagnement, devraient être partagées avec les fabricants de génériques ainsi qu'avec les membres et les observateurs ayant des composés non soutenus. Ce serait l'un des rôles du GTE sur les composés non soutenus.

Type d'activités de collaboration

19. Activités de collaboration axées sur des projets spécifiques, des cours et des formations entre les membres du Codex, entre les membres et les observateurs avec le soutien du secrétariat de la JMPR ou avec d'autres organisations internationales telles que la FAO et l'OMS.

Activités de collaboration qui peuvent être développées efficacement dans le cadre du Codex, de la FAO, de l'OMS, d'autres organisations internationales, d'agences gouvernementales, de l'industrie, etc. :**Codex**

20. Par l'intermédiaire de la JMPR et des secrétariats du Codex, coordonner et organiser des ateliers sur les réévaluations périodiques, en fournissant des détails sur chaque étape de la procédure, les exigences et les données à soumettre par l'industrie ou le pays souhaitant soutenir la réévaluation. Ces ateliers pourraient être virtuels pour faciliter la participation et réduire les coûts.
21. Le GTE des composés non étayés pourrait fonctionner de manière permanente en complément du GTE sur les priorités.

FAO, OMS et autres organisations internationales

22. La FAO et l'OMS peuvent fournir des informations sur les données disponibles et, surtout, sur les données manquantes. Ceci est nécessaire pour définir la charge de travail de ceux qui fourniront les données manquantes.

23. Soutien financier pour la réalisation des ateliers indiqués à la lettre a), ainsi que la mise à disposition d'experts, si nécessaire.

Organismes gouvernementaux compétents (par exemple, activités de jumelage entre membres du Codex)

24. Les agences gouvernementales concernées peuvent fournir leur dernière évaluation dans la mesure où elle est disponible.
25. Les pays intéressés pourraient financer la traduction dans leur langue maternelle, afin de réaliser les formations proposées à la lettre a).

Entreprises industrielles et commerciales

26. Les membres concernés devraient renforcer leurs efforts pour réunir les petites et moyennes entreprises (PME) intéressées qui produisent des substances et/ou des formulations, afin de faciliter la génération de données partagées, par le biais d'un soutien financier/parrainage.
27. L'industrie/promoteur qui a initialement homologué le composé pourrait fournir, sur demande, les données de base sur la toxicologie et les résidus des pesticides à réévaluer.
28. Au cas où tous les efforts mentionnés au paragraphe 30 échouent, d'autres parties prenantes (industrie, organismes commerciaux et organismes gouvernementaux compétents) peuvent créer une infrastructure commune et un système de soutien financier pour le renforcement des capacités et les installations de recherche afin d'aider à la génération des données nécessaires pour soutenir les CXL.

Autres parties concernées (le cas échéant) pour aider les membres du Codex, qui n'ont pas actuellement la capacité de soutenir de manière indépendante les pesticides/utilisations importants pour leurs systèmes de production, à fournir l'ensemble des données requises pour l'examen périodique de la JMPR.

29. D'autres agences internationales peuvent fournir des projets de renforcement des capacités, tandis que les instituts de recherche peuvent être disposés à mener certaines études.
30. Les autres parties concernées sont les sociétés commerciales, les associations commerciales, les associations alimentaires et les organisations agricoles afin de garantir le flux d'informations entre les agriculteurs, les agences nationales et les principaux pays exportateurs.
31. Travailler ensemble pour mener les essais sur le terrain nécessaires pour soutenir les BPA révisées : Le Codex et la FAO pourraient faciliter la collaboration entre les pays membres intéressés (organismes commerciaux nationaux, groupes industriels, organismes de recherche sur les cultures) par le biais d'un « fonds de collaboration » afin d'utiliser au mieux les ressources et d'éviter la duplication des efforts.

ANNEXE II**LISTE DES PARTICIPANTS****Présidence: Chili**

Roxana Vera Muñoz
 Head of International Agreements Subdepartment, Department of International Affairs
 Agricultural and Livestock Service, SAG
 (Chair)

Co-présidences**Australie**

Mrs. Karina Budd
 Director
 Residue Chemistry and Laboratory
 Performance Evaluation Section,
 National Residue Survey, Exports
 Division, Department of Agriculture

Inde

Dr. S.C. Dubey
 Assistant Director General
 Plant Protection and Biosafety
 Indian Council of Agricultural
 Research

Kenya

Mrs. Lucy M. Namu
 Head Quality Assurance and
 Laboratory, Accreditation,
 Kenya Plant Health Inspectorate
 Service (KEPHIS)

Argentine

Carla Serafino
 Registry of Agrochemicals and Biologics of the
 National Service of Agrifood Health and Quality
 (SENASA)

Canada

Monique Thomas
 Pest Management Regulatory Agency, Health

Chili

Paulina Chávez
 Ministerio de Salud

Eduardo Aylwin
 Agencia Chilena para la Calidad e Inocuidad
 Alimentaria (ACHIPIA)

Francisco Sánchez
 Importadores y Productores de Productos
 Fitosanitarios para la Agricultura (IMPPA).

Patricia Villarreal
 Asociación Nacional de Fabricantes e Importadores de
 Productos Fitosanitarios Agrícolas A.G (AFIPA).

Jorge Carvajal
 Servicio Agrícola y Ganadero (SAG)

Costa Rica

Amanda Lasso
 Codex Advisor

Alejandro Rojas León
 State Phytosanitary Service (SFE)

Ivania Morera Rodríguez
 State Phytosanitary Service (SFE)

Tatiana Vasquez Morera
 State Phytosanitary Service (SFE)

Équateur

Jakeline Arias
 Coordinadora del Subcomité del Codex sobre residuos
 de plaguicidas

Union européenne

Siret SURVA
 European Commission

Finlande

Tiia Mäkinen-Töykkä
 Finnish Safety and Chemicals Agency (Tukes)

France

Florence Gérard
 Ministry of Agriculture

Xavier Sarda
 ANSES

Allemagne

Karsten Hohgardt
 Federal Office of Consumer Protection and Food
 Safety (BVL)

Monika Schumacher
 Federal Ministry of Food and Agriculture

Angela Göbel
 Federal Ministry of Food and Agriculture

Guatemala

Karen Gatica
 Chemical analyst

Cristián Rossi
Technical expert

Inde

K.K. Sharma
Network Coordinator, ICAR-IARI

Shri Somnath Das
Export Inspection Agency

Ruchi Gupta
Research Associate, ICAR-IARI

Dr. Shobhita Kalra
Research Associate, ICAR

National Codex Contact Point, NCCP
Food Safety Standards Authority

Japon

Hidetaka KOBAYASHI
Agricultural Chemicals Office, Ministry of Agriculture,
Forestry and Fisheries

Koutarou TOMITA
Agricultural and Veterinary Chemical Residue Office,
Food Safety Standards and Evaluation Division,
Pharmaceutical and Environmental Health Bureau,
Ministry of Health, Labour and Welfare

Maroc

JAAFARI Ahmed
Head of the Chemical Inputs Division at the National
Food Safety Office (ONSSA)

MESSAOUDI Bouchra
Engineer in the service of standardization and the
Codex Alimentarius at the National Food Safety Office
(ONSSA)

Nouvelle Zélande

Warren Hughes
New Zealand Food Safety, Ministry for Primary
Industries

Paraguay

José Eduardo Giménez Duarte
Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de
Semillas (SENAVE)

République de Corée

Codex Contact Point
Quarantine Policy Division, Ministry of Agriculture,
Food and Rural Affairs (MAFRA)

Kiseon Hwang
Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs

Hyejin Park
National Agricultural Products Quality Management
Service

Eun Young Lee
Rural Development Administration

Jung Kyunghye
Ministry of Drug and Food Safety

Park Yumin
Ministry of Drug and Food Safety

Im Moo-Hyeog
Daegu University

Royaume d'Arabie saoudite

Saif M. AL-Mutairi
Saudi Food and Drug Authority

Nimah Baqadir
Saudi Food and Drug Authority

Singapour

WU Yuan Sheng
Food Safety Monitoring & Forensics Department

Afrique du Sud

Aluwani Madzivhandila
Food Control

Suède

Niklas Montell
Ministry of Health, Welfare and Sport, National
Institute for Public

Thaïlande

Namaprn Attaviroj
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards (ACFS), Ministry of Agriculture and
Cooperatives

Chutima Sornsumrarn
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards (ACFS), Ministry of Agriculture and
Cooperatives

Pays-Bas

Karin Mahieu
Ministry of Health, Welfare and Sport, National
Institute for Public

Ouganda

Geoffrey Onen
Assistant Commissioner Directorate of Government
Analytical Laboratory (DGAL)

Josephine Nyanzi
Principal Regulatory Officer, Vet Medicine National
Drug Authority (NDA)

Moses Matovu
Research Officer National Agricultural Research
Organization (NARO)

John Wabuzibu Mwanja
Ministry of Agriculture, Animal Industry and Fisheries

Rose Nakimuli
Inspection manager Chemiphar (U) Ltd

Joseph Iberet
Uganda National Bureau of Standards

Arthur Mukanga
Uganda National Bureau of Standards

Ruth Awio
Uganda National Bureau of Standards

Hakim Mufumbiro
Uganda National Bureau of Standards

Royaume-Uni

Paul Brian
Health and Safety Executive

États-Unis d'Amérique

Aaron Niman
Environmental Health Scientist U.S. Environmental
Protection Agency

David Miller
Chemistry & Exposure Branch and Acting Chief,
Toxicology & Epidemiology Branch U.S. Environmental
Protection Agency

Alexander Domesle
Senior Advisor for Chemistry, Toxicology and Related
Sciences U.S. Food Safety and Inspection Service U.S.
Department of Agriculture

Marie Maratos Bhat
U.S. Codex Office U.S. Department of Agriculture

Uruguay

Susana Franchi
DAD-DGSA-MGAP

Organisations observatrices

CropLife International

Wibke Meyer
Director Regulatory Affairs

International Fruit & Vegetable Juice Association (IFU)

John Collins
Executive Director

